Lundi 12 Juin 2023

Xavier LARTIGUE

De: élodie TRAN <[redacted]>
Envoyé: lundi 12 juin 2023 16:13
À: PLU
Objet: Enquête PLU

Bonjour,

J'habite une maison à bois fleuri sur 1800m2.
Mon souci est que j'aimerai ne plus être endetté et donc vendre la moitié de mon terrain.
Malheureusement le PLU me l'interdît car la maison serait en 2eme plan et que la mairie veut protéger les fonds de jardins à bois fleuri.

Je suis très embêté avec cette loi et me demande s'il y a des dérogations car beaucoup de maison sont en 2 eme position sur bois fleuri.

Dans mon terrain il y a déjà une maison en fond de jardin mais je ne peux pas faire le changement de destination à cause de cette loi.

Cordialement

Élodie tran
[redacted]

Envoyé de mon iPhone

Mardi 13 Juin 2023